

4 GOUS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 401 RUE DE LA SLACK
62720 RETY**

DÉCLARATION DE NON-CONDAMNATION ET DE FILIATION Souscrite en application de l'article A. 123-51 du Code de commerce

Je soussigné Monsieur Mathieu FOUREZ,
Née le 19 février 1983 à MOUSCRON,
De nationalité Belge,
Demeurant 401 RUE DE LA SLACK, 62720 RETY.

Fils de Monsieur Jean, Florimond, Ghislain FOUREZ
Et de Madame Martine, Lucrèce, Régine MASSELIN

Déclare, conformément aux dispositions de l'article A. 123-51 du Code de commerce, n'avoir jamais fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire, soit d'exercer une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

Fait à RETY,
Le 6 janvier 2025.

Rappel de l'article L. 123-5 du Code de commerce :

« Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4 500 euros et d'un emprisonnement de six mois.

Le tribunal compétent peut, en outre, priver l'intéressé, pendant un temps qui n'excède pas cinq ans, du droit de vote et d'éligibilité aux élections des tribunaux de commerce, chambres de commerce et d'industrie et conseils de prud'hommes. »